

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

8^e séance, 19^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 21 mars 2017, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du comité exécutif absent :

Madame Émanuelle Fréchette, commissaire-parent

Membre du conseil des commissaires présent :

Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Après un moment de recueillement, monsieur Jérôme Demers déclare la séance extraordinaire du comité exécutif en date du 21 mars 2017 ouverte à 17 h 30.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-16-17-038

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 février 2017
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Élection au poste de la vice-présidence
 - 2.1.1 Adoption du processus pour la mise en candidature au poste de la vice-présidence
 - 2.1.2 Nomination d'une présidente ou d'un président d'élection
 - 2.1.3 Désignation d'un secrétaire et de deux (2) scrutatrices ou scrutateurs
 - 2.1.4 Mise en candidature pour l'élection au poste de la vice-présidence
 - 2.1.5 Clôture de la période des mises en candidatures
 - 2.1.6 Nomination au poste de la vice-présidence
 - 2.1.7 Destruction des bulletins de vote de l'élection au poste de la vice-présidence
- 2.2 Engagement et nomination à un poste de direction d'école
- 2.3 Nomination à un poste de direction adjointe aux Services des ressources matérielles
- 2.4 Entente particulière pour un membre du personnel
- 2.5 École Belleau-Gagnon – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat
- 2.6 École De l'Auberivière – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat
- 2.7 École des Mousserons – Remplacement complet des portes et des fenêtres – Adjudication de contrat
- 2.8 École La Martinière – Remplacement complet des portes et des fenêtres – Adjudication de contrat
- 2.9 École Notre-Dame – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat
- 2.10 Services d'agents de sécurité et de gardiens pour une période de trois ans – Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-16-17-039

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 février 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 février 2017 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 17 mars 2017 ;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 février 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention

2.0 DÉCISIONS

2.1 Élection au poste de la vice-présidence

2.1.1 Adoption du processus pour la mise en candidature au poste de la vice-présidence

ATTENDU les articles 155.1, 179, et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE le mode de mises en candidature et d'élection au poste de la vice-présidence du comité exécutif soit le suivant :

- 1.0 Mode de mises en candidature.
- 2.0 La mise en candidature se fait par une proposition d'un membre du comité exécutif ou par le membre lui-même. Les candidatures n'ont pas à être appuyées.
- 3.0 La présidente ou le président d'élection reçoit toutes les propositions, à tour de rôle, pour chacun des postes en procédant un poste à la fois.
- 4.0 Les propositions sont consignées par le secrétaire d'élection.
- 5.0 Après réception de toutes les mises en candidature au poste donné, la période de mises en candidature est close sur proposition d'un membre du comité exécutif ayant le droit de vote.
- 6.0 La présidente ou le président d'élection demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte d'être mis en candidature.
- 7.0 S'il n'y a qu'un seul candidat qui accepte d'être mis en candidature, la présidente ou le président d'élection déclare celui-ci élu au poste de la vice-présidence du comité exécutif et le processus d'élection pour ce poste est terminé.
- 8.0 S'il y a plus d'un candidat, qui accepte d'être mis en candidature, la présidente ou le président d'élection invite chaque candidat à faire valoir sa candidature dans l'ordre de leur proposition en s'exprimant pour un maximum de deux minutes.
- 9.0 La présidente ou le président d'élection organise ensuite le processus d'élection par un scrutin secret.
- 10.0 Un secrétaire et deux scrutateurs sont élus en vue du processus de votation.
- 11.0 La présidente ou le président d'élection déclare élu le candidat qui reçoit la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote.
- 12.0 Dans le cas où un seul poste est à combler, on organise autant de tours de scrutin qu'il est requis afin que la présidente ou le président d'élection déclare le candidat élu à la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote.

CE-16-17-040
SG

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

- 13.0 S'il y a trois (3) candidats ou plus lors du processus de votation et qu'aucun de ces candidats n'obtient la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé et la présidente ou le président d'élection procède à un nouveau tour de scrutin jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote.
- 14.0 En cas d'égalité parmi les candidats ayant obtenu le moins de vote, la présidente ou le président d'élection procède à un nouveau scrutin entre ces candidats et le candidat qui obtient la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote est celui qui est retenu pour poursuivre le processus pour un nouveau scrutin secret.
- 15.0 La présidente ou le président d'élection n'a pas le droit de vote.
- 16.0 Après l'élection, les scrutateurs détruisent les bulletins de vote sur proposition d'un membre du comité exécutif.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-041
SG**

2.1.2 Nomination d'une présidente ou d'un président d'élection

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, soit nommée présidente d'élection pour l'élection au poste de la vice-présidence du comité exécutif.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-042
SG**

2.1.3 Désignation d'un secrétaire et de deux (2) scrutatrices ou scrutateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE madame Esther Lemieux, directrice générale, soit désignée secrétaire ;

QUE monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives, et monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles, soient désignés scrutateurs pour l'élection au poste de la vice-présidence du comité exécutif.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.1.4 Mise en candidature pour l'élection au poste de la vice-présidence

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé que monsieur Richard Légaré, commissaire, soit mis en candidature au poste de la vice-présidence du comité exécutif.

**CE-16-17-043
SG**

2.1.5 Clôture de la période des mises en candidature

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la période des mises en candidature au poste de la vice-présidence du comité exécutif soit close.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-044
SG**

2.1.6 Nomination au poste de la vice-présidence

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE monsieur Richard Légaré, commissaire soit nommé vice-président du comité exécutif à compter du 21 mars 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.1.7 Destruction des bulletins de vote de l'élection au poste de la vice-présidence

Ce point est retiré, l'élection des membres n'ayant pas été nécessaire.

**CE-16-17-045
SRH**

2.2 Engagement et nomination à un poste de direction d'école

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire ;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE madame Pascale Pellerin soit nommée et engagée à titre de directrice d'école ;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-046
SRH**

2.3 Nomination à un poste de direction adjointe aux Services des ressources matérielles

ATTENDU l'importante réorganisation au sein des Services des ressources matérielles au cours des trois dernières années ;

ATTENDU le nouvel organigramme au sein des Services des ressources matérielles ;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles et du directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE monsieur Pierre-Guy Brassard soit nommé au poste de directeur adjoint des Services des ressources matérielles ;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

PROPOSITION DE HUIS CLOS

CE-16-17-047

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.4 – Entente particulière pour un membre du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

Il est 17 h 49.

CE-16-17-048

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 08.

**CE-16-17-049
SRH**

2.4 Entente particulière pour un membre du personnel

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et du directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la directrice générale et le directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives soient, par la présente, autorisés à donner suite et à s'assurer de l'application de l'entente particulière pour un membre du personnel selon les paramètres établis lors des discussions tenues à huis clos. La directrice générale s'engage à conserver ladite entente à la direction générale sous pli confidentiel.

De plus, la directrice générale aura à faire un suivi annuel de l'évolution du dossier au comité exécutif.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-050
SRM**

2.5 École Belleau-Gagnon – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170210-15 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour la réfection des blocs sanitaires à l'École Belleau-Gagnon ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 2 mars 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint ;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau Baril Leeming architectes ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construction C.J. Picard inc., de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des blocs sanitaires à l'École Belleau-Gagnon, pour un montant de 176 800 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-16-17-051
SRM**

2.6 École De l'Auberivière – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170203-14 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des blocs sanitaires à l'École De l'Auberivière ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 21 février 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint ;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Cuatro Architecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Constructions Jean-Paul Plamondon inc., de Québec, le contrat pour la réfection des blocs sanitaires à l'École De l'Auberivière, pour un montant de 185 592 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-052
SRM**

2.7 École des Mousserons – Remplacement complet des portes et des fenêtres – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170203-12 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet des portes et des fenêtres à l'École des Mousserons ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 21 février 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint ;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Cuatro Architecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Constructions Envergure inc., de Québec, le contrat pour le remplacement complet des portes et des fenêtres à l'École des Mousserons pour un montant de 276 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-053
SRM**

2.8 École La Martinière – Remplacement complet des portes et des fenêtres – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170203-13 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet des portes et des fenêtres à l'École La Martinière ;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 21 février 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint ;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Cuatro Architecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Bernard Longpré inc., de Québec, le contrat le remplacement complet des portes et des fenêtres à l'École La Martinière, pour un montant de 259 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-054
SRM**

2.9 École Notre-Dame – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170210-16 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des blocs sanitaires à l'École Notre-Dame ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 2 mars 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint ;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Bilodeau Baril Leeming architectes ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construction C.J. Picard inc., de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des blocs sanitaires à l'École Notre-Dame, pour un montant de 112 325 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-16-17-055
SRM**

2.10 Services d'agents de sécurité et de gardiens pour une période de trois ans — Adjudication de contrat

ATTENDU les besoins exprimés par différentes unités administratives de la Commission scolaire des Navigateurs en matière de services d'agents de sécurité et de gardiens ;

ATTENDU l'appel d'offres #170206-23 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des services d'agents de sécurité et de gardiens pour l'École Pointe-Lévy, le Centre de formation professionnelle de Lévis et divers mandats pour la commission scolaire ;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Denis Brousseau, agent d'administration aux Services des ressources matérielles ;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le contrat à l'agence de sécurité *Neptune Security Services inc., de Montréal*, pour des services d'agents de sécurité et de gardiens pour l'École Pointe-Lévy, le Centre de formation professionnelle de Lévis et divers mandats pour la commission scolaire, pour la somme de 175 440 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres ;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

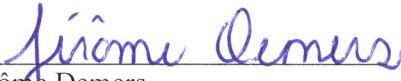
Aucune question et aucun message.

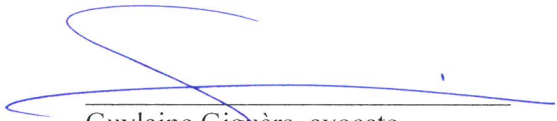
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale

CE-16-17-056